



ASSEMBLEE GENERALE CNLF

08 août 2009

(compte rendu)

Présents : 80
Représentés : 21

Total : 101 sur 139 (quorum atteint)

Ordre du Jour :

- Rapports financiers et moraux sur l'exercice 2008
- Les prévisions de 2009 : estimation sur 6 mois
- Renouvellement des membres du Comité de Direction
- Mesurage des bateaux
- Licenciement
- Evolution du nombre de membres
- Travaux Bar / terrasse
- Règlement Portuaire
- Questions diverses
- Questions à M. le Maire et à son Adjoint, M. FRERE

La séance est ouverte à 10 heures en présence de M. L. Gendre, maire de La Flotte, qui en raison d'autres obligations ne pouvait assister à la fin de l'AG. (M. Frère n'est pas présent car pour une raison inexplicquée il n'a pas reçu l'invitation qui lui a été adressée comme chaque année).

Avant de céder la parole à M. le Maire, Antoine Lortat-Jacob, Président, le remercie de sa présence qui témoigne comme chaque année de son attachement à la vie comme à l'histoire du CNLF ; il souhaite également attirer son attention sur quelques sujets d'importance :

I -DEVASAGE AVANT-PORT

- Le dévasage de l'avant-port : initialement prévu tous les quatre ans, le rythme devrait être ramené à trois ans. En effet, l'utilisation d'un rotovaseur système moins efficace que le précédent entraîne un réenvasement plus rapide qui se traduit dès la 2^{ème} année par une perte d'une heure de navigation par marée. Il souhaite par conséquent que le dévasage ait lieu tous les trois ans, ainsi que M. le Maire l'avait envisagé dès 2006 lors de notre AG et l'a rappelé encore récemment lors de la remise des prix de la régata « Conseil Général ».

- A.L-J rappelle également à ce propos que le CNLF aura connu sur la période de 8 ans allant de la saison 2003 à la saison 2010 incluse 2 dévasages ; l'un au 1^{er} trimestre 2003, le second 4 ans plus tard au 1^{er} trimestre 2007 ; par ailleurs, au cours de cette même période de 8 années le CNLF aura versé globalement au titre de l'amodiation de l'avant-port une taxe de l'ordre de 408.000€ ; avant même le prochain dévasage prévu au 1^{er} trimestre 2011 (cf. lettre R. Frère 16/07/09) et avant tous travaux d'entretien majeurs des installations ; ce qui représente une contribution importante comparée à un investissement entretien et maintenance de l'avant-port relativement faible.
- M. le Maire n'est pas d'accord avec cette approche et rappelle à ce propos que le budget du port de La Flotte est global ; qu'il concerne toutes les installations fixes ou mobiles et qu'il est alimenté non seulement par le CNLF mais également par les contributions de tous les autres usagers, du havre d'échouage (Flottille en Pertuis, AUPLF), des filières, des corps morts ainsi que par la location des terrasses des cafés restaurants ; il souligne enfin que ce budget est globalement déficitaire et que son équilibre n'est assuré que grâce au budget général de la Commune. Le CNLF est donc solidaire de l'ensemble des autres usagers contributeurs et ne peut de ce fait prétendre à une gestion autonome du budget de l'avant-port.
- A.L-J souligne néanmoins que les travaux d'entretien de l'avant port et leur coût étant relativement modestes jusqu'à présent, le CNLF est probablement l'un des premiers contributeurs au budget portuaire global.
- Il souligne également que loin de vouloir obtenir un retour sur investissement à 100% il devrait être pourtant possible de provisionner sur la taxe versée par le CNLF une somme suffisante permettant de réduire la périodicité du dévasage de 4 à 3 ans ; et ce d'autant plus que le nouveau système, s'il est moins efficace, est également moins coûteux (ceci expliquant probablement cela) ; sans négliger pour autant la restauration des pontons et passerelles qui subissent l'usure du temps.
- Concernant le dévasage de l'avant-port, M. le Maire se montre tout à fait d'accord avec le Président. Il rappelle qu'effectivement le dragage se faisait autrefois par godet et rejet des sédiments loin des côtes. Cette opération était réalisée à l'aide d'un bateau ancien que le Conseil général au moment du transfert des compétences portuaires de l'Etat, n'a pas souhaité conserver pour différentes raisons d'encombrement et de coût d'entretien notamment.
- Le rotovaseur utilisé actuellement n'est pas adapté mais présente l'avantage d'être peu coûteux : inadapté car le sable vaseux est mis en suspension en attendant que le jusant l'emmène au large (à faible distance), il revient donc assez rapidement avec le flot.
- M. le Maire est bien conscient qu'il est donc nécessaire de renouveler cette opération au minimum tous les 3 ans, voire tous les 2 ans (comme pour le chenal).
- Il informe avoir donné des instructions en ce sens à son adjoint chargé du port M. R. Frère pour planifier cette opération dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.

II – PARTENARIATS ASSOCIATIONS HANDICAPES

- A.L-J évoque ensuite le démarrage de deux partenariats entre le CNLF et deux associations d'handicapés : celle de La Faute sur Mer, coordonnée par Loïc Charneau, et celle "Un Bateau pour Ré" présidée par Paul Reb.

La première manifestation avec l'association de La Faute, prévue en mai, n'a pas pu se dérouler normalement à cause de conditions météorologiques qui bien qu'ensoleillées, mais avec un vent de nordet pourtant modéré (4 à 5 Bft) n'ont pas permis le débarquement ni sur les pontons visiteurs de l'avant-port, ni sur la cale de mise à l'eau de 20 personnes à mobilité réduite chacune assistée par 2 accompagnateurs, transportées par une vingtaine de bateaux. Une centaine de personnes devait être accueillie à La Flotte pour un pique-nique sur la terrasse jardin du CNLF.

Quant à l'association "Un Bateau pour Ré" une visite technique a eu lieu sur les quais de l'avant-port. Quelques aménagements simples restent à réaliser (plan incliné et largeur des lattes transversales réduites à 40cm), la mairie a été sollicitée (plans à l'appui fournis par l'association) pour mettre aux normes au moins la passerelle F d'accès au ponton visiteurs de l'avant-port.

M. Gendre indique avoir donné des instructions à son adjoint M. Frère pour que l'adaptation des pontons soit réalisée par les services techniques de la mairie dans les meilleurs délais afin d'améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Une première liste de skippers volontaires du CNLF (voiles et moteurs) a été adressée à Paul Reb ainsi que quelques dates disponibles en août pour organiser une première sortie en mer.

III – PROTECTION AVANT-PORT CONTRE VENTS NORD-EST

Ceci pose donc enfin la question récurrente de la protection de l'avant-port contre les vents de nord est.

Monsieur Gendre apporte sur ce point les précisions suivantes.

- Dans la suite de la pré-étude qui avait eu lieu, une étude sur la protection nord-est sera réalisée en 2010, financée à 40% par le Conseil Général. La pré-étude avait pointé le risque d'un envasement accéléré ainsi que la mise en péril de la plage de l'Arnerault.
- De toute façon, ce projet doit s'intégrer dans le SCOT en cours de préparation, lequel doit respecter les exigences des accords dits de Grenelle de l'environnement I et II. Il faut également prendre en compte que M. le Préfet de la Charente-Maritime est a priori opposé à toute forme d'extension portuaire et préférerait l'augmentation des capacités d'accueil par la mise en place de corps-morts.

IV – AUTRES SUJETS

Monsieur le Maire souhaite aborder également d'autres sujets :

- Dans la perspective du transfert des compétences portuaires du département vers la municipalité, d'importants travaux seront à réaliser, notamment sur le coté ouest du port. L'expertise et les travaux seront financés à hauteur de 40% par le Conseil Général, mais qui ne souhaite pas conserver la maîtrise d'œuvre. Ce dossier nécessitera 1 an à 18 mois de délai.

Cette transformation du port de La Flotte de port départemental en port communal induira deux modifications majeures :

- 1) Le port ne sera plus un port mixte de commerce, de pêche et de plaisance, mais seulement un port de plaisance ;
- 2) Tous les travaux d'entretien, de réparation, de dévasage etc... seront à la charge de la commune (les subventions seront fortement réduites sinon supprimées) ; leur coût se répercutera nécessairement sur son budget.

Monsieur Gendre rappelle que les associations nautiques ont une place importante dans la vie du port : l'AUPLF, la Flottille en Pertuis et le CNLF. Concernant ce dernier, M. le Maire souhaite vivement la poursuite de sa collaboration avec la mairie et le renouvellement de la sous-concession. Il rend hommage à l'important travail des anciens présidents, d'ailleurs presque tous présents dans la salle.

Interrogé sur l'aggravation du phénomène de corrosion et de la fourniture des carburants, M. Gendre indique ne pas avoir d'éléments de réponse sur le premier point et que les normes de sécurité sont très contraignantes en ce qui concerne la distribution de carburants. Des projets sont à l'étude sous l'égide de M. Garcia, adjoint au maire de St. Martin. Il rappelle enfin que l'accès à l'avant-port est toléré pour les déchargements en passant soit par l'arrière du CNLF (clé de la chaîne à disposition au CNLF) ou par le devant en passant à côté du manège.

• Rapports financiers et moraux sur l'exercice 2008

Après avoir présenté Madame Carole Couturier du cabinet C&C, commissaire aux comptes, Jean-Yves Martin commente les principaux points des comptes de l'année 2008. Ceux-ci génèrent un excédent de l'ordre de 2 k€ après provision de 12 k€ pour la procédure de licenciement en cours. Quelques reclassements comptables ont été effectués par rapport aux comptes 2007. Il n'y a pratiquement plus d'amortissements. Le chiffre d'affaire du CNLF avoisine désormais les 130 k€.

Madame Carole Couturier, après avoir procédé aux contrôles appropriés, atteste de la sincérité des comptes et souligne que, compte tenu de la provision effectuée, l'excédent de trésorerie est significativement supérieur à l'excédent du compte d'exploitation.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes, les approuve et donne quitus au trésorier pour les comptes 2008.

Antoine Lortat-Jacob reprend la parole pour insister sur l'importance du bénévolat et de l'investissement personnel et remercie vivement les Membres qui participent activement à l'organisation de la vie du Cercle au travers de toutes les commissions et des instances de Direction.

Il informe les membres que Xavier nous quitte en octobre prochain. Bien qu'il le regrette, il le comprend parfaitement compte tenu des perspectives offertes à Xavier, qu'il remercie chaleureusement. L'assemblée s'associe à ces remerciements.

Le Bureau doit maintenant s'attacher à lui trouver un(e) remplaçant(e) sachant que grâce à la mise en place des outils informatiques pour les tâches courantes de secrétariat, l'organisation s'en est trouvée allégée et a permis de générer des économies, notamment des coûts salariaux.

D'autre part Xavier a accepté de continuer, jusqu'à fin mars 2010 au plus tard, à consacrer 10h par semaine au CNLF selon un horaire aménagé en fonction de son nouvel emploi du temps pour nous aider à passer cette période et à former la personne que nous aurons recrutée.

Mais il n'est pas interdit à chacun des Membres d'avoir des idées ou faire part au Bureau d'opportunités dont ils auraient connaissance.

- Renouvellement des membres du Comité de Direction

Concernant le renouvellement des membres du comité de direction, seul le mandat de Robert Féry arrive à échéance. Après avoir quitté la salle, et en l'absence d'autre candidat, celui-ci est réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat.

Pour l'année prochaine, ce sont dix membres qui verront leurs mandats arriver à échéance. A ce propos, ALJ et RF annoncent leur souhait de ne pas proroger leurs mandats respectifs au delà de leur terme, soit le 31 décembre 2010, favorisant ainsi le changement des dirigeants. De plus, ALJ rappelle qu'en son temps il avait été candidat par "défaut" et il lui semble essentiel qu'il y ait des candidats pour la suite.

ND fait part de sa position par rapport à une éventuelle carence de candidat : si son souhait affirmé est de continuer à son poste de secrétaire général au sein d'une équipe homogène, il se portera candidat à la présidence en cas de carence. Position qu'il préférerait ne pas privilégier.

J-Y Martin reste tout à fait disposé, le cas échéant, à aider le Cercle dans son domaine de compétence. Il en est de même pour J-L Cabanas.

- Annexe au RI pour l'utilisation de l'avant-port

Constatant quelques lacunes dans le règlement intérieur en ce qui concerne l'utilisation de l'avant-port, il avait été décidé d'élaborer une annexe au RI et le complétant. Cette annexe, largement inspirée des autres règlements portuaires, a été validée lors des précédentes réunions du CODIR conformément à l'article XXI de nos statuts. Ce document devient dès lors opposable aux membres du CNLF.

Une copie de cette annexe a été remise aux membres présents et sera bientôt disponible sur le site du CNLF.

A. Lortat-Jacob rappelle que l'organisation de "Tous à Ré 2010" est sur la bonne voie, en collaboration avec d'autres associations nautiques (YCSM, AUPLF, UPSM). La date en a été fixée du 4 au 6 juin 2010. A priori, la majorité des bateaux participants serait mouillée dans le port de St. Martin.

- Evolution du nombre de membres et campagne de mesurage des bateaux

Najib Duédari dresse le bilan des adhésions et départs du CNLF.

Année	2006	2007	2008	2009
Nombre	152	142	143	144

Le noyau permanent est de l'ordre de 120 membres. Si le "turn-over" est variable d'une année sur l'autre (23 départs et 13 arrivées en 2007, 12 et 13 pour 2009), tous les départs, sauf un, l'ont été pour convenance personnelle

En 2009, le CNLF a enregistré 13 nouvelles adhésions.

M. & Mme	BARATHON	Renaud	Mélanie
M. & Mme	BERTRAND	Michel	Simone
M. & Mme	BEUDET	Patrick	Martine
M. & Mme	DE BUTLER	Stéphane	
M. & Mme	DE TILLY-BLARU	Geoffroy	Chantal
M. & Mme	GOUMOT	François	Béatrice
M.	LEGOFF	Guy	
M. & Mme	PENTHOU	Régis	Cécile
M. & Mme	ROBINET	Jean-Marc	Isabelle
M. & Mme	RONGEARD	Yves	Sylvie
M. & Mme	ROY	Arnaud	Anne-Laure
M. & Mme	TESTON	Cyrille	Aube
M. & Mme	VILLAR	Frédéric	Nathalie

Concernant la campagne de mesurage des bateaux lancée en avril dernier, il tient d'abord à remercier Michel Bidault et Xavier pour le travail accompli.

Actuellement, 79 places sont disponibles dans l'avant-port

- 45 bateaux moteurs
- 34 voiliers

Au total : 20 régularisations dont 3 à la baisse.

- Les moteurs : 17 régularisations; 15 à la hausse et 2 à la baisse.
- Les voiliers : 3 régularisations; 2 à la hausse et 1 à la baisse.

Ainsi, ces données seront exploitées d'une année sur l'autre sauf en cas de changement de bateau.

- Point sur les activités du CNLF

Jean-Loup Cabanas rappelle la participation des membres aux différentes activités, telle qu'elle était tracée dans le rapport d'activité 2008.

Pour 2009, un point complet est brièvement présenté. Au total, à ce jour, plus de 1300 personnes ont participé aux différentes manifestations.

- Questions diverses

Antoine Lortat-Jacob fait le point sur la procédure de licenciement en cours.

Il rappelle que nous avons été lourdement condamnés par le Conseil des Prud'homme de La Rochelle en première instance. Les sommes en jeu sont d'environ 8 k€ au titre de l'indemnité pour licenciement abusif et de l'ordre de 24 k€ au titre de la requalification du contrat de travail à temps partiel en contrat à temps plein, essentiellement fondée sur son imprécision en termes d'horaire.

Il n'a pas été tenu compte de notre plaidoirie, bien qu'une jurisprudence constante semble indiquer que l'on ne peut requalifier en contrat à temps plein pour l'un des employeurs dès lors que le salarié effectue deux temps partiels et que les jours travaillés pour chacun des deux employeurs étaient constants.

Nous avons depuis lors obtenu l'attestation de l'APLR confirmant avoir employé Mme Roy à temps partiel sur la période 2001 à 2008 ; document que nous n'avions pas reçu avant l'audience du 30/10/08 malgré plusieurs interventions.

Bien entendu, un appel a été immédiatement interjeté, et plusieurs consultations juridiques ont eu lieu. Finalement, sur les conseils de L-B. Cabanne, ALJ a rencontré à 3 reprises un avocat du barreau de Tours, Me Georget spécialisé en droit du travail et plaidant fréquemment devant la Cour d'Appel de Poitiers. Ce dernier a rapidement pris la pleine mesure du dossier ; l'audience devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

Me Georget a adressé son analyse concernant ce dossier. S'il confirme sa réserve quant aux indemnités relatives aux conditions de licenciement, il reste confiant quant à la requalification du contrat de travail.

Les dépenses déjà engagées s'élève à environ 5 500 € (3100 honoraires, 1400 d'avance et 1000 pour les frais divers). Au titre de la couverture assurantielle de notre responsabilité en tant qu'employeur, notre assureur a déjà procédé au remboursement de la somme de 2.250€, conformément au barème en vigueur. Celui-ci devra rembourser également 836 € pour la procédure en appel. Ainsi, environ 2400 € resteront à notre charge.

En dépit de ces dépenses, ALJ estime que cette démarche était nécessaire et justifiée compte tenu des nombreuses erreurs et insuffisances constatées à l'époque dans la tenue du secrétariat. Il rappelle enfin qu'une provision de 12 k€ a été intégrée dans les comptes présentés.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 12h15.

La Flotte en Ré, le 20 août 2009

Le Président
Antoine Lortat-Jacob

Le secrétaire
Najib Duédari